

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau, le 9 mars 2020 à 19h, sont présents :

Monsieur Serge Paquin
Monsieur Jean-Pierre Pagé
Monsieur Francis Bellemare
Madame Danie Blais

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, préside la séance.

Absence (s) :

Madame Renée-Claude Pichette
Madame Sylvie Lambert

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général, est également présent.

RÉSOLUTION : 2020-03-085 **Ouverture de la séance**

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 9 mars 2020. Il est 19 h 00.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2020-03-086 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

**Assemblée publique de consultation -
Dérogations mineures DM-19-022 et DM-20-
001**

Dans un avis public publié le 13 février 2020 conformément au règlement numéro V-572, les personnes intéressées ont été invitées à participer à une assemblée publique de consultation concernant la ou les demandes de dérogations mineures suivantes :

- DM-19-022 - 1057, rue Giroux;
- DM-20-001 - 690, rue Marcotte.

Le président de la séance ouvre l'assemblée publique de consultation concernant cette ou ces dérogations.

Aucune personne n'est présente à l'assemblée publique de consultation.

Toutes les personnes le désirant ayant eu l'occasion de s'exprimer, le président de la séance clôt l'assemblée de consultation et poursuit avec les sujets restants à l'ordre du jour.

L'assemblée publique de consultation débute à 19 h 03 pour se terminer vers 19 h 04.

**Rapport du maire et des membres du conseil
sur les activités municipales du mois de
février 2020**

Le maire et les membres du conseil font état des activités municipales du mois de février 2020 ainsi que des rencontres et comités auxquels ils ont participé.

RÉSOLUTION : 2020-03-087

**Autorisation du paiement des comptes du
mois de février 2020**

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes du mois de février 2020 qui se détaillent comme suit:

Service de la dette :	0,00 \$
Service de la paie :	171 151,61 \$
Dépenses incompressibles :	140 566,12 \$
Comptes à payer et prélèvements automatiques :	580 179,77 \$
Total :	891 897,50 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2020-03-088

**Entente entre la Ville et le Festival de blues de
Donnacona pour l'organisation de l'édition
2020**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Donnacona et l'organisation du Festival de blues de Donnacona jugent approprié de convenir de certains éléments liés au financement et à l'organisation du festival pour l'édition 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival souhaite pouvoir être autorisée à prolonger ses spectacles du vendredi et du samedi jusqu'à 1h;

CONSIDÉRANT le projet d'entente joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

QUE le conseil municipal confirme le versement d'une aide financière de 10 000 \$ au Festival de blues de Donnacona pour l'édition 2020 comme le prévoit l'entente;

QUE le conseil municipal autorise l'organisation du Festival à prolonger ses spectacles du vendredi et du samedi jusqu'à 1h et exige que le spectacle du dimanche se termine à 21h;

D'autoriser Me Pierre-Luc Gignac, greffier, à signer au nom de la Ville l'entente entre la Ville et l'organisation du Festival de blues de Donnacona pour l'édition 2020 de l'événement.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2020-03-089

**Acceptation des procès-verbaux des
séances ordinaires du conseil tenues les 10 et
24 février 2020**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance de manière à dispenser le greffier de la lecture du document;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 10 et 24 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2020-03-090 **Fermeture de dossier de la cour municipale**

CONSIDÉRANT le dossier de la cour municipale de Donnacona, dont le poursuivant est la Ville de Donnacona, portant le numéro 805183571;

CONSIDÉRANT la demande adressée par le procureur du défendeur dans ce dossier afin d'obtenir la fermeture de celui-ci en raison de la situation du défendeur;

CONSIDÉRANT QUE tenant compte de la situation du défendeur et les moyens mis à la disposition du percepteur des amendes pour donner suite au jugement rendu dans cette cause, la récupération des sommes dues apparaît improbable;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

D'autoriser la fermeture administrative de ce dossier par le personnel du greffe de la cour municipale de Donnacona.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2020-03-091 **Autorisation de dérogation mineure
DM-19-022 - 1057, rue Giroux**

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure semblable a déjà été formulée à la Ville de Donnacona, soit le 28 novembre 2019, afin de rendre conforme la récente construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial alors qu'une erreur d'implantation a été commise, et que le comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal ont refusé la demande de dérogation mineure numéro DM-19-022 telle que déposée;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles explications et éléments d'informations ont été fournis pour étoffer la demande de dérogation mineure portant le même numéro soit, DM-19-022 et qu'elle a été déposée à nouveau à la Ville de Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM-19-022 vise à rendre conforme la marge de recul avant inférieure du bâtiment principal récemment construit à 5,74 mètres de l'emprise de la rue au lieu du 6,0 mètres prescrit;

CONSIDÉRANT les explications du responsable du chantier et de l'arpenteur-géomètre suite au premier refus, que l'erreur venait d'une mauvaise compréhension des plans de constructions et d'implantation puisque le solage et les structures décoratives ne sont pas alignés, causant ainsi l'empiètement;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 30 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-19-022.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2020-03-092**Autorisation de dérogation mineure
DM-20-001 - 690, rue Marcotte**

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure DM-20-001 a pour but d'autoriser la construction d'un garage isolé en cour latérale gauche à une distance inférieure à la norme prescrite du bâtiment principal, soit à 2,0 mètres au lieu du minimum de 3,0 mètres exigé;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 30 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-20-001.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2020-03-093**Aide financière au 74^e Groupe Scouts
Portneuf**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 5 janvier 2020 par laquelle l'organisme demande une aide financière de la Ville pour la réalisation de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

De verser une aide financière de 150 \$ au 74^e Groupe Scouts Portneuf pour la réalisation de ses activités;

D'autoriser une dépense de 150 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2020-03-094**Aide financière à l'organisme Triport Portneuf**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 12 novembre 2019 par laquelle l'organisme Triport Portneuf demande une aide financière de la Ville pour la poursuite de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

De verser une aide financière de 500 \$ à l'organisme Triport Portneuf pour la poursuite de ses activités;

D'autoriser une dépense de 500 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2020-03-095**Aide financière à JeunEссор Portneuf pour l'organisation du Gala des bénévoles de Portneuf**

CONSIDÉRANT la correspondance du 10 février 2020 par laquelle l'organisme demande une aide financière à la Ville pour l'organisation du Gala des bénévoles de Portneuf qui se tiendra le 14 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

De verser une aide financière de 150 \$ à JeunEссор Portneuf pour l'organisation du Gala des bénévoles de Portneuf;

D'autoriser une dépense de 150 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2020-03-096**Aide financière au Club de curling de Portneuf inc.**

CONSIDÉRANT la correspondance du 5 février 2020 par laquelle l'organisme demande à la Ville une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2020 de la Ville prévoit une aide financière au Club;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

De verser une aide financière de 3 500 \$ au Club de curling de Portneuf inc.;

D'autoriser une dépense de 3 500 \$ à même le poste budgétaire n° 02-701-90-970 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2020-03-097**Aide financière au Club de golf de Donnacona**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club de golf de Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est prévue au budget 2020 de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière représente :

- Un montant de 18 807 \$ de subvention de fonctionnement;
- Un montant de 1 000 \$ pour l'affichage publicitaire;
- Un montant de 1 250 \$ pour les joueurs juniors;
- Un montant de 900 \$ conformément à l'entente sur les activités hivernales;
- Un montant de 3 000 \$ pour la 3^e année sur un total de 3 pour l'abattage d'arbre;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Club de golf et la Ville ont conclu une entente relativement à l'implantation de conteneurs semi-enfouis et qu'il est prévu que l'aide financière versée au Club de golf soit réduite pour une durée de 5 ans représentant ainsi la participation financière du Club dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée cette année est donc réduite de 2 000 \$ pour une 4^e année sur un total de 5 années représentant la contribution du Club à l'implantation de conteneurs semi-enfouis;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

De verser une aide financière de 22 957 \$ au Club de golf de Donnacona;

D'autoriser une dépense de 22 957 \$ à même le poste budgétaire no 02-701-90-970 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2020-03-098

Prêt de l'aréna à Gym le Box pour la tenue de son tournoi de hockey amical parents-enfants au profit du Centre Mère-Enfant Soleil du CHU de Québec

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gym le Box souhaite organiser un tournoi de hockey amical parents-enfants au profit du Centre Mère-Enfant Soleil du CHU de Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce tournoi se tiendra à l'aréna le 18 avril prochain de 17h30 à 23h30;

CONSIDÉRANT QUE Gym le Box demande à pouvoir utiliser gratuitement l'aréna pour la tenue de ce tournoi;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette location représente une aide financière de 720 \$ pour l'événement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

D'autoriser Gym le Box à utiliser gratuitement l'aréna pour la tenue de son tournoi de hockey amical parents-enfants du 18 avril prochain au profit du Centre Mère-Enfant Soleil du CHU de Québec.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions

Liste de la correspondance - février 2020

Dépôt de la liste de la correspondance du mois de février 2020.

RÉSOLUTION : 2020-03-099

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 34.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire
Président de l'assemblée

Pierre-Luc Gignac, greffier
Secrétaire